

## Café-Contact

>> **Mardi 28 septembre 2010** à 20 heures, local de vote, ancienne grande salle.

## Tutelles/curatelles: Comment protéger les plus faibles sans accabler les citoyens ?

Venez débattre avec notre invité Jean-Christophe Schwaab, député

- L'Etat a pour devoir de protéger les personnes qui ne peuvent se prendre en charge elles-mêmes. Souvent, il faut mettre ces personnes sous tutelle ou curatelle et donc confier la gestion de leurs affaires à un tuteur ou curateur. Parfois, c'est un professionnel qui s'en occupe, mais cette charge peut aussi être attribuée à des privés. **Le canton de Vaud est le seul canton qui pratique les tutelles/curatelles imposées.**
- Chaque année, des centaines de citoyens sont nommés tuteur, le plus souvent contre leur gré et d'une manière totalement arbitraire, pour une charge qui peut être très lourde et pour laquelle ils n'ont pas forcément les compétences requises ou le temps nécessaire pour la mener à bien dans de bonnes conditions. En outre, ils ne sont que peu soutenus par l'administration qui les a nommés, n'ont pas la possibilité de se départir de cette charge avant plusieurs années et ne touchent qu'une rémunération symbolique, même s'ils y consacrent de nombreuses heures, en plus de leur travail, de leur famille et de leur vie sociale.
- Ce problème est connu depuis de nombreuses années. Au Grand Conseil, plusieurs interventions parlementaires ont demandé au Conseil d'Etat de s'y attaquer, jusqu'à ce jour sans résultat. Cependant, début 2009, de nouvelles propositions ont poussé le Conseil d'Etat à annoncer de nouvelles mesures, qu'il devrait rendre publiques sous peu.

Vous voulez en savoir plus, nous proposez des améliorations pour notre village ou simplement des questions? [www.ps-yvonand.ch](http://www.ps-yvonand.ch) - [info@ps-yvonand.ch](mailto:info@ps-yvonand.ch) -

# Le Moustique

BULLETIN DU PARTI SOCIALISTE D'YVONAND  
& ENVIRONS



33<sup>e</sup> année

Septembre 2010

## Conseil Fédéral à Berne - Municipalité à Yvonand

Même combat!

### La représentativité des forces politiques!

A Berne, la question de la proportionnalité de la représentation des forces partisans au Conseil fédéral est à nouveau d'actualité suite à la démission de 2 conseillers fédéraux.

A Yvonand, durant la législature le parti socialiste a toujours défendu un 3<sup>e</sup> siège à l'exécutif en argumentant une proportionnalité des forces partisans entre le Conseil communal et la Municipalité. A ce jour, 2 radicaux, 2 UDC et 3 socialistes représentent de façon équilibrée cette proportionnalité. Cohérent face à nos arguments, nous n'avons pas présenté de candidat lors de la dernière élection complémentaire au printemps 2010.

**Surprise!** L'argument de l'UDC défendu lors de l'élection complémentaire de l'hiver 2009-2010, contre un socialiste: «garantir le jeu démocratique et ne pas avoir à élire un municipal tacitement» (*La Région du 25.01.2010*) n'a plus été d'actualité, au mois de mai, contre un candidat radical!

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques. Le prochain aura lieu au forum de l'école le 13 sept. à 20h. **A cette occasion, nous fêterons la naissance de la 2'500<sup>e</sup> habitante d'Yvonand.**

Votation du dimanche 26 septembre 2010

## NON à la suppression de la gratuité du tribunal des baux.

Pour défendre les droits des locataires, suite à une votation populaire en 1981, les vaudois ont voulu une procédure simple et gratuite. Rien ne justifie cette abolition qui permet aux locataires, quelle que soit leur condition, de faire valoir leurs droits. Face à la pénurie actuelle de logements et de l'augmentation des loyers **certaines propriétaires** se permettent **d'imposer des conditions injustes et illégales**. Dans ce contexte, il est important que les locataires obtiennent justice devant le Tribunal des Baux indépendamment de leurs moyens financiers.

Pour plus d'infos : [www.ps-vd.ch](http://www.ps-vd.ch)

## NON au démantèlement de l'assurance chômage.

**Antisocial:** Une assurance chômage digne de son nom, est une assurance qui protège les assurés. Mais la 4e révision de cette loi fait le contraire. Les **jeunes chômeurs** et les **chômeurs plus âgés** en sont les principales **victimes**. Les cantons et les communes devront assumer des dépenses supplémentaires en matière d'assistance sociale.

**Injuste:** Une réduction des prestations d'environ 10 pour cent punit ainsi les victimes de la crise économique. En parallèle, des banquiers continuent d'encaisser des milliards de bonus malgré les milliards de francs d'argent public qui continuent de soutenir l'UBS.

**Inadmissible:** Des **cotisations plus élevées** pour les employés et les employeurs et moins de protection. **Moins d'indemnités journalières** pour les chercheurs d'emploi, **moins de formation continue** et de plus longs délais d'attente. Et **plus de dépenses** dans le domaine de l'aide sociale pour les cantons et les communes.

Pour plus d'infos : [www.sp-ps.ch](http://www.sp-ps.ch)

La page «écolo»

## À vos Agendas 21!

Encore un article moralisateur par rapport à l'environnement? Pas cette fois. Je vous rassure : je ne vais pas vous dire ce que vous devez manger, je ne vais pas vous faire la leçon sur votre mode de déplacement et vous ne lirez nulle part «que des légumes de saison!», «pas de viande rouge!» ou autre «prenez le train!»

En fait, j'ai **simplement envie de vous montrer qu'il existe de nombreuses manières de s'investir pour l'environnement**, et qu'elles ne sont de loin pas toutes contraignantes. «L'Agenda 21», que notre commune a récemment mis sur pied, en est un bon exemple. Mais au fait, de quoi s'agit-il ?

### C'est quoi un Agenda 21?

«L'Agenda 21» est ni plus ni moins un **plan d'action mondial** pour le 21<sup>e</sup> siècle, visant un développement économique, social et environnemental durable. Cet agenda a été adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992. Parmi ses nombreux plans d'action, touchant des domaines aussi variés que la pauvreté, la santé, l'agriculture ou la gestion des déchets, un objectif prédomine et semble omniprésent: la participation de toutes les collectivités territoriales à la mise en place à leur échelle d'un programme «Agenda 21». Ces collectivités se doivent d'intégrer les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Ainsi naît «l'Agenda 21 local».

### De Rio à Yvonand

C'est précisément ce type de programme qui se met progressivement en place à **Yvonand**. Pour que le tout fonctionne, il ne reste donc plus que la population y participe...

Un gros investissement? Pas vraiment, cela sera à la mesure de chacun. Et ce sera également l'occasion de se retrouver, de discuter et de faire part de nos idées, projets, besoins ou autres frustrations quant au présent et à l'avenir de notre commune.

Je vous donne donc rendez-vous lors des prochaines séances qui auront lieu tout au long de l'année, afin qu'Yvonand reste une commune bien dans ses... tongs!

*Gilles Antoniazza*

